



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST

*Conseil communal du 25/03/2026*

**Réponse à l'interpellation n°30 :**

**« L'application du nouveau règlement-redevance au stade Georges-Pêtre ; Interpellation introduite par M. MOUHSSIN Ahmed, Conseiller communal Ecolo/Groen »** (ordre du jour complémentaire)

## ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller,

Les anciens tarifs de 811,50 euros appliqués de la saison sportive 2024-2025 pour la mise à disposition des infrastructures sportives du stade Georges Pêtre pour les clubs de rugby et de football, frôlent la gratuité. 67 EU par mois. Ce n'est pas le prix d'un parking. On parle quand même d'infrastructures avec une buvette, ce n'est pas négligeable dans l'équilibre financier des clubs. Les tarifs précédent ne reflétaient pas la réalité économique actuelle.

Dans un contexte budgétaire difficile et face à des nouveaux défis financiers pour notre commune, avec les nouvelles redevances qui prennent en compte l'augmentation des coûts liés à l'énergie, ainsi que les frais d'entretien et de gestion des infrastructures sportives, ces tarifs ont été ajustés pour s'aligner sur ceux pratiqués par les autres communes de la région bruxelloise, tout en restant compétitifs et accessibles.

En effet, même après cette réévaluation, Saint-Josse se classe parmi les communes où les tarifs demeurent les plus abordables de la région bruxelloise.

Pour exemple, les nouveaux tarifs de 7€ pour les catégories d'âge des moins de 18 ans (19 équipes sur 22 pour le FC Saint-Josse et 6 équipes sur 11 pour le BUC Rugby Saint-Josse) à Saint-Josse sont en réalité inférieurs à ceux pratiqués par de nombreuses autres communes, comme le montre le tableau comparatif ci-dessous. Cela souligne la volonté de la commune de continuer à rendre le sport accessible tout en tenant compte des réalités économiques.

Pour préparer l'avenir, nous agissons dès à présent en limitant nos dépenses, en renforçant nos recettes et en maintenant une haute qualité de service à la population.

<b>COMMUNE</b>	<b>Prix des terrains de football (heure) pour les catégories d'âge des moins de 17 ans</b>
Evere	3€
Saint-Josse-ten-Noode	7€
Forest	7€
Wolumé-Saint-Lambert	7€
Ganshoren	7,50€
Koekelberg	10€
Saint-Gilles	11€
Uccle	11,25€
Jette	12€
Auderghem	13€
Anderlecht	250€/saison pour 1h30 entraînement 180€ par saison pour matches de championnat et coupe Total : 430€/saison

Une rencontre sera prochainement organisée avec les clubs qui en ont fait la demande et je tiens à souligner qu'un club nous a aussi écrit pour nous remercier pour toutes ces années où nous avons pu être particulièrement aidant et comprennent et acceptent les nouvelles conditions.